

## L'accès aux soins de santé chez les femmes vivant avec le VIH

La qualité de vie des femmes vivant avec le VIH dépend en grande partie des soins de santé qu'elles reçoivent et de la satisfaction qu'elles ressentent à l'égard de ces soins. Les soins de santé réfèrent notamment au suivi clinique, aux interventions en santé mentale, à la planification des naissances et au suivi de grossesse.

### QUELLES SONT LES BARRIÈRES AUX SOINS RENCONTRÉES PAR LES FEMMES VIVANT AVEC LE VIH?

#### L'éloignement des services spécialisés :

- + La plupart des médecins spécialistes du VIH/sida pratiquent dans les grands centres urbains. Pour visiter un médecin spécialiste, les femmes vivant en région doivent parfois prévoir un transport et un hébergement en plus de prendre congé si elles ont un emploi. Plusieurs femmes en région consultent alors un médecin généraliste afin de s'éviter ces déplacements et se privent de l'expertise des médecins spécialistes. Les médecins généralistes peuvent omettre d'effectuer certains examens préventifs ou méconnaître toutes les options de traitement disponible.



#### SUGGESTIONS

- + Facilitez l'utilisation des services de covoiturage en rassurant vos membres sur leur fiabilité. Aidez-les à se trouver un voyage à faible coût et rappelez-leur qu'elles n'auront pas à expliquer les raisons de leur voyage. Si elles le souhaitent, elles peuvent dire qu'elles vont visiter un membre de leur famille.
- + Voici quelques services de covoiturage offerts :
  - ▶ Amigo Express 1-877-264-4697 ou <http://www.amigoexpress.com>
  - ▶ Allo Stop (<http://www.allostop.com>)
  - ▶ Covoiturage.ca 1-877-774-8607 ou <http://covoiturage.ca>
- + Pensez à mettre sur pied une initiative de covoiturage pour faciliter l'accès aux médecins spécialistes.



### SUGGESTIONS

- + Organisez un système d'hébergement entre les organismes communautaires des régions et ceux des grands centres afin de faciliter l'accès aux services de santé. Vérifiez si certains membres seraient prêts à accueillir d'autres membres pour une nuitée en échange d'un petit dédommagement.
- + Aidez vos membres à trouver un hébergement abordable. Par exemple, les résidences universitaires offrent, pendant les saisons estivales, des nuitées à prix réduit. Pour trouver une université dans la région désirée, consultez l'adresse suivante : <http://www.quebec.ca/reseau/>

- + Moins de ressources communautaires sont disponibles en région. Souvent, les organismes doivent composer avec moins d'employés et doivent couvrir un plus grand territoire. Il peut être difficile pour eux d'offrir des services de soutien en personne en raison de l'éloignement.



### LE SAVIEZ-VOUS?

- + La COCQ-SIDA, le Portail VIH/Sida du Québec et Sida Bénévoles Montréal (ACCM) travaillent ensemble de façon à offrir des services d'Info-traitement complets et de qualité s'avérant indispensables aux personnes du Québec vivant avec le VIH/sida. Ces présentations visent à offrir une information détaillée et objective sur les traitements. Cette information est énoncée en termes simples et s'adresse prioritairement aux personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi qu'aux intervenants des organismes communautaires de l'ensemble du Québec.
- + Pour organiser une séance d'Info-traitement, téléphonez au 1-877-767-8245 ou visitez le site Web suivant : <http://www.cocqsida.com/>



### SUGGESTIONS

- + Organisez des diners-conférences ou des cafés-causeries avec des professionnels de la santé et avec des intervenants de différents milieux (médecins, infirmiers, pharmaciens, travailleurs sociaux, psychologues, sexologues, etc.). Invitez-y des étudiants qui se spécialisent dans le domaine du VIH.

## Ressources financières et contraintes de temps

- + Plusieurs femmes vivant avec le VIH n'ont pas accès à un emploi bien rémunéré ou à un régime d'assurance collective couvrant les médicaments et les soins de santé paramédicaux. Aussi, les effets secondaires des médicaments (fatigue, diarrhée, douleur, etc.) forcent parfois les femmes séropositives à se limiter à un emploi à temps partiel de soir ou de nuit pouvant occasionner une perte de salaire. Ainsi, certaines femmes ont des difficultés à se procurer leurs traitements antirétroviraux en raison des coûts de franchise trop élevés. Certaines femmes ont l'impression que le coût des médicaments entre en compétition avec leurs besoins primaires (se loger, se nourrir et se vêtir) et choisissent de ne pas acheter leurs médicaments. D'autres se voient forcées de s'inscrire aux services de l'aide sociale afin d'avoir accès à leurs traitements.



### SUGGESTIONS

- + Créez des groupes d'achats pour les denrées non périssables et effectuez des achats en gros dans les magasins de type « entrepôt ». Ceci permettrait à plusieurs femmes de faire des économies qu'elles ne pourraient faire seules.
- + Enseignez à faire un budget. Offrez des cliniques d'impôts et profitez de cette occasion pour aider les femmes à organiser leur budget.



### LE SAVIEZ-VOUS?

- + Une association coopérative d'économie familiale peut offrir des formations sur le budget et l'endettement à votre équipe. Visitez le site Web suivant :  
<http://www.consommateur.qc.ca/associ.htm>
- + Certains soins paramédicaux (psychologue, physiothérapeute, dentiste, optométriste, etc.) peuvent être très coûteux. Peu de ces services sont offerts gratuitement ou à moindre coût. Plusieurs femmes ne peuvent consulter les spécialistes de la santé en dehors du système public et voient leur santé physique et mentale se détériorer.



## SUGGESTIONS

- + Les services de soins de santé paramédicaux sont souvent privés. Leurs frais ne sont pas balisés et peuvent varier grandement. Offrez à vos membres une liste des services de soins de santé paramédicaux à moindre prix disponibles dans votre région (ex. stagiaires en psychologie ou en sexologie, clinique dentaire de l'Université de Montréal, clinique dentaire de l'Université Laval, etc.).
  - + Offrez des possibilités de stages à des étudiants de travail social, de sexologie ou de psychologie pouvant dispenser un service de relation d'aide et de références.
  - + N'hésitez pas à référer votre clientèle à d'autres organismes communautaires, et ce, même s'ils ne sont pas destinés à la lutte contre le VIH/sida (ex. centre d'alphabétisation, centre de femmes, maison de la famille, centre de recherche d'emplois, etc.). Préparez vos membres à consulter d'autres services. Rappelez-leur qu'ils n'ont pas à dévoiler leur statut sérologique pour obtenir ces services.
- 
- + Les femmes ayant des membres de leur famille (enfant, conjoint, parents, etc.) sous leur responsabilité rapportent également plus de difficultés à recevoir des soins de santé. Par exemple, certaines femmes n'ayant pas accès un service de gardiennage doivent aller à leurs rendez-vous médicaux avec leurs enfants. Certaines préfèrent reporter leur rendez-vous et se privent ainsi du suivi dont elles ont besoin.
- 
- ### La stigmatisation
- + La crainte d'être reconnues pousserait certaines femmes à se déplacer hors de leur quartier pour se procurer leurs traitements ou pour consulter un médecin spécialiste du VIH. Ces déplacements peuvent engendrer des frais supplémentaires.
  - + Certaines femmes sont parfois confrontées au manque de connaissances des professionnels de la santé (infirmiers, préposés aux bénéficiaires, médecins, dentistes, etc.) et perçoivent des réactions de peur ou de dédain. D'autres femmes rapportent s'être senties jugées lorsqu'elles ont annoncé à leur médecin leur intention d'avoir des enfants. Cette perception de stigmatisation dans les milieux de soins de santé peut nourrir un sentiment de méfiance envers les professionnels de la santé et amener les femmes à limiter leur recours à ces soins malgré les besoins ressentis. Dans des cas extrêmes, la stigmatisation ressentie est tellement forte que certaines femmes refusent tous soins étant reliés au VIH et compromettent ainsi leur santé.
  - + Certaines femmes rapportent avoir vécu des violations de confidentialité dans leur milieu de soins de santé qui engendrent chez elles un sentiment général de méfiance à l'égard des professionnels de la santé qui se répercute sur la qualité de la relation avec ces derniers.

- + Certains professionnels de la santé œuvrant dans le secteur privé (physiothérapeute, acupuncteur, dentiste, etc.) s'enquière du statut sérologique de leurs clients même s'ils doivent appliquer les mesures de précaution universelles pour tous ou s'ils se retrouvent dans des situations où leur pratique ne comporte aucun risque de transmission. Cette propension à s'enquérir du statut sérologique peut donner l'impression aux femmes qu'elles sont dans l'obligation de le divulguer. Pour se protéger de la stigmatisation potentielle, certaines évitent de consulter ces professionnels de la santé.



### LE SAVIEZ-VOUS?

- + Qu'elle soit perçue ou vécue, la stigmatisation est un obstacle important à l'accès aux soins de santé pour les femmes. Plusieurs femmes éprouvent un grand malaise à l'idée de recourir à des soins dans une clinique où de nombreuses affiches font mention du VIH/sida et où la clientèle et le personnel peuvent déduire leur séropositivité.
- + Les patientes ont droit à la confidentialité et leur statut sérologique ne devrait pas être partagé sans leur accord, et ce, même avec les membres du personnel soignant (médecins, infirmiers, stagiaires, personnel de recherche, etc.).
- + Si vous avez été témoin d'une violation de la confidentialité ou d'une situation de stigmatisation dans les services de soins de santé, n'hésitez pas à le signaler à la COCQ-SIDA et à accompagner vos membres dans leur démarche de signalement.
  - ▶ **COCQ-SIDA** 1-866-535-0481, poste 34 ou <http://cocqsida.com/ressources/vih-info-droits.html>



### SUGGESTIONS

- + Favorisez des collaborations avec certains professionnels de la santé des réseaux privés et paramédicaux. Offrez à ces professionnels une formation portant sur les modes de transmission et de non-transmission du VIH, sur l'importance d'utiliser les précautions universelles avec tous leurs clients et sur la stigmatisation et son impact sur la santé des patientes. Vous pourrez ensuite référer vos membres à ces professionnels.
- + Expliquez à vos membres qu'aucune loi n'impose la divulgation du statut sérologique à un professionnel de la santé comme le dentiste, et ce, même si un questionnaire de santé demande si le patient est séropositif. Les patientes n'auront aucune conséquence associée à leur réponse.



### LE SAVIEZ-VOUS?

- + La pochette « Les mêmes droits que vous » créée par la COCQ-SIDA contient 6 fiches d'informations sur des sujets spécifiques aux droits des personnes vivant avec le VIH. Vous pouvez vous procurer des exemplaires de la pochette à l'adresse Internet suivante :

<http://www.cocqsida.com/mediatheque/publications/les-memes-droits-que-vous.html>